

PLAN COMMERCE - NOVEMBRE 1995

MESURES NON PREVUES POUR LES HYPERMARCHES ET LA GRANDE DISTRIBUTION

- 1°) Avantages fiscaux aux commerces alimentaires de centre-ville et de proximité.
- 2°) Pas de taxation sur la distribution multi-produits.
- 3°) Aucune taxation progressive à la surface.
- 4°) Aucune clause de minimum de charges sociales (Quotient "Q.a.d." ou autre).
- 5°) Pas de loi anti-trust (type U.S.A.) sur les centrales d'achats.
- 6°) Pas de sévèrisation des règles de conditions de paiement.
- 7°) De plus, les "hard-discounts" alimentaires", leurs seuls vrais concurrents, sont bloqués par la règle des 300 m2.
